



COMMUNE : 030 DUGNY
ARRONDISSEMENT : 93 BOBIGNY
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DU BLANC-MESNIL

FINANCES PUBLIQUES

030 DUGNY

93 BOBIGNY

SGC DU BLANC-MESNIL

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	16 547 128	47,37	100,08	17 812 000	8 437 544	45,37	8 082 304,40
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50 074	80,64	127,70	75 800	61 125	80,64	61 125,12
Taxe d'habitation (TH)	390 984	27,06	65,63	309 300	83 697	27,06	83 696,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	8 226 126,10
				Total	8 582 366		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	Produit total de référence (total colonne 5)		
	8 582 366		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			1 326 587	0		1 444 570	2 771 157

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	8 226 126,10	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	2 771 157	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	10 997 283,10
---	--------------	---	--	-----------	---	--	---------------

Accusé de réception en préfecture
093-219300308-20250410-DEL-2025-020-DE
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception en préfecture : 15/04/2025



Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
FREDERIC IANNUCCI

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.